

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 01-38/2023**

Date de convocation : 1^{er} septembre 2023

Date d'affichage : 1^{er} septembre 2023

Objet : Conclusion de nouveaux contrats d'assurance (suite à résiliation par la Maif) au 1^{er} janvier 2024

L'an deux mil vingt-trois et le cinq septembre à 20 heures 30,
Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Michel sur Savasse régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Saint Michel sur Savasse, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pierre COLOMB, Maire.

Présents : Pierre COLOMB - Carole MOTTUEL - Jérôme MALORON - Frédéric BERNE - Sébastien CARMET - Jérôme GUILLOUD - Pierre FERRIER - Annabelle MORILLAS - Virginie TARDY - Anne-Lise CALABRIN

Absents, excusés : Séverine CAPOGNA - Audrey MORGANTINI - Sébastien RUAZ - Ghislaine BARTHELON

Procuration : Séverine CAPOGNA à Anne-Lise CALABRIN, Ghislaine BARTHELON à Pierre COLOMB

Carole MOTTUEL a été nommée secrétaire de séance.

Vu le courrier de résiliation de la Maif mettant fin aux contrats d'assurance communaux au 31 décembre 2023,

Le Maire informe l'assemblée que les contrats d'assurance conclus avec la Maif (assurance des bâtiments et des engins, responsabilité civile, protection juridique et auto-mission) sont résiliés le 31 décembre 2023, la Maif n'assurant plus les collectivités à compter de 2024.

Par conséquent, une consultation a été lancée durant l'été.

Vu les offres reçues de la part de la Smacl et de Groupama,
Considérant que la Smacl propose le même type de contrat avec le même type de garantie que Groupama mais à un prix inférieur,
Le Maire propose donc de conclure les nouveaux contrats d'assurance auprès de la Smacl, offre économiquement la plus avantageuse.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de conclure les contrats suivants avec la Smacl, à compter du 1^{er} janvier 2024, et pour une durée de 6 ans (soit jusqu'au 31 décembre 2029) :

- Véhicules et engins (Berlingo, tracteur, tondeuse) : 707,07 €
- Responsabilité civile : 766,49 €
- Protection juridique : 377,63 €
- Bâtiments : 2 950,58 €
- Protection fonctionnelle : 58,51 €
- Auto-mission : 316,71 €

Soit pour un total de 5 176,99 €.

AUTORISE le Maire à conclure les contrats susmentionnés avec la Smacl

AUTORISE le Maire à réaliser toutes les diligences nécessaires à la bonne exécution des contrats (avenant, résiliation...).

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par le Conseil Municipal soussignés.

Envoyé en préfecture le 07/09/2023
Reçu en préfecture le 07/09/2023
Publié le
ID : 026-212603195-20230905-D38_2023-DE

Extrait certifié conforme.

Fait à Saint Michel sur Savasse, le 6 septembre 2023

Le Maire

Pierre COLOMB

